



## CAP Titularisation – recours du 13 octobre 2016

### Déclaration préalable UNSA Développement Durable

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration et du personnel,

#### Plan de requalification

Les chiffres du Plan de Requalification pour la filière administrative devaient nous être communiqués de façon précise et définitive au plus tard le 30 septembre 2016.

Il a fallu envahir une réunion présidée par la Secrétaire Générale de nos 2 ministères, boycotter la CAP des TSDD et claquer la porte du dernier CTM pour obtenir quelques éléments sur le sujet. Certes la volumétrie du Plan est désormais verbalement confirmée, mais quid du calendrier et des modes d'accès à la promotion pour les agents des catégories C et B.

Les chiffres annoncés lors de la bilatérale entre l'**UNSA** et le cabinet de Ségolène ROYAL, le 29 septembre dernier, et repris par la Secrétaire générale de nos ministères lors du CTM qui a suivi sont les suivants.

Promotions de C en B administratif : 900 sur 5 ans (au lieu de 3 ans)

Promotions de B en A administratif : 200 sur 3 ans (au lieu d'1 an)

L'**UNSA** accueille ces nouveaux chiffres avec la plus grande prudence et attend des engagements écrits de la part de nos ministres validés par le ministère du budget, la DGAP et Matignon pour garantir la pérennité de ce Plan au delà des prochaines élections présidentielles. L'**UNSA** attend également des précisions quant à la programmation annuelle de ces promotions et les voies d'accès retenues (concours ? examen professionnel ? liste d'aptitude ?).

Suite à l'action de boycott de l'**UNSA** et de la CGT, le président de la CAP a confirmé les 900 postes au titre du plan de requalification de C en B et précisé :

- 180 postes par an sur 5 ans
- pour 2016 et 2017, il y aurait 180 postes au titre de la liste d'aptitude.
- pour 2018,2019 et 2020, la répartition entre examen professionnel et liste d'aptitude fera l'objet de discussions avec les organisations syndicales.

Pour le passage de B en A administratif, 200 postes sont prévus par concours interne. Ceux-ci seront répartis sur 3 ans à partir de 2017.

En outre, quelle confiance accorder au courrier du 22 juillet 2016 de la ministre de la fonction publique, Madame Annie Girardin, dans lequel elle indique que ses services examineront, au cours du second semestre 2016, la difficulté soulevée par la promotion de certains agents de catégorie C en catégorie B, et notamment « l'inversion de carrière du point de vue indiciaire ».

Comment les agents concernés vont-ils pouvoir faire le choix d'être promus ou non, tant que ce dysfonctionnement n'aura pas été corrigé ?

Enfin, que devient le Million promis pour financer le plan de requalification en 2016 ?

## Parcours Professionnels Carrière et Rémunération (PPCR)

Le transfert prime/point a pour conséquence positive majeure l'augmentation de la retraite.

En outre, le PPCR prévoit la refonte et la revalorisation des grilles des catégories A, B et C ainsi qu'un reclassement de l'ensemble de ces catégories au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le PPCR instaure également un déroulé de carrière sur au moins 2 niveaux de grade.

Autre avancée : le dégel du point d'indice, avec la reprise des négociations salariales.

Par ailleurs, concernant le problème d'inversion de carrière, l'UNSA a également alerté la DGAFP sur les anomalies constatées lors de la mise en œuvre de la mesure dite du «transfert primes/points» pour les catégories B (*décret n° 2016-588 du 11 mai 2016*).

En effet, ce transfert devait se faire sans baisse de salaire pour tous les agents. Or, l'augmentation de 6 points d'indice a déclenché, pour certains SACDD, le paiement de la contribution exceptionnelle de solidarité, instaurée par la loi du 4 novembre 1982 et destinée à financer l'aide de l'État aux allocations de solidarités versées aux travailleurs privés d'emploi qui ne peuvent bénéficier du régime d'assurance chômage.

Y sont ainsi assujettis les agents percevant une rémunération nette supérieure au traitement brut correspondant à l'indice 309 (*seuil d'assujettissement*) soit 1430,76 € puis 1439,35 € à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

L'**UNSA** demande donc que ce **seuil soit revalorisé** afin que les agents ne soient pas pénalisés par ce transfert « prime/points ».

## RIFSEEP

La note de gestion liée au RIFSEEP vient enfin de sortir !

Pour l'UNSA, ce nouveau régime indemnitaire est une provocation !

Il ne traduit aucunement la volonté affichée de nos gouvernants de rationalisation et d'harmonisation interministérielle, aucune convergence n'ayant été recherchée avec les notes de gestion des ministères dont les agents constituent nos communautés de travail.

De plus, il est mis en place sans le financement indispensable.

Pour avoir du sens, cette réforme devait donner un signal fort d'équité et d'une volonté réelle de poursuite de la réduction des écarts indemnitaires entre agents.

Pour l'UNSA, la mise en place du RIFSEEP est une faute lourde en terme de management.

## Concours

L'**UNSA** souhaite revenir sur l'organisation de l'examen professionnel d'attaché. En effet, le centre d'examen de Lyon a été déporté à Saint-Etienne. Les candidats l'ont découvert seulement lors de la réception de leur convocation. Certains agents qui auraient pu s'inscrire dans un centre d'examen plus proche de chez eux ont donc vu leur trajet rallongé et de par là même leurs conditions pour concourir se dégrader.

De plus, sur les convocations à l'examen professionnel, il est stipulé : « tous les bagages et sacs à dos sont interdits. Il ne sera pas possible d'accéder au site avec ces derniers ».

L'**UNSA** demande que des dispositions soient prises dans les centres d'examens pour que les agents puissent déposer leurs bagages en toute sécurité.

En effet, il n'est pas toujours possible d'arriver sans bagages (autres réunions dans la semaine, centre d'examen éloigné de leur domicile; ce qui signifie un départ à minima la veille).

## **Mobilités et passage à 2 cycles**

L'**UNSA**, opposée à la réduction du nombre de cycles de mobilité, reviendra sur les mobilités lors de la CAP mobilité de novembre prochain mais ne peut que constater que des demandes de mobilité font l'objet d'avis défavorables par les services d'accueil alors même que les agents concernés ont le profil et que leurs comptes-rendus d'entretien professionnel sont tout à fait honorables.

Nous espérons qu'il ne s'agit pas d'une dérive risquant de se généraliser et destinée à éviter toute possibilité d'un « repêchage » en CAP.

## **Calendrier des CAP 2017**

L'**UNSA** souhaiterait disposer rapidement du calendrier des CAP pour le premier semestre 2017.

Enfin, l'**UNSA** insiste pour obtenir de l'administration des réponses rapides sur tous ces sujets importants pour les agents.

L'**UNSA** vous remercie de votre attention.